



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre à dix-huit heures, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle des fêtes de Fontanes-du-Causse, sous la présidence de Catherine MARLAS, Présidente.

**Attribution du marché
pour le prototypage
du mobilier en bois
local « Al Sèti »**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme. C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne
Mme M. CROUZAL, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi
M. L. BARDON-BILLET, représentant de la Commune de Cajarc
Mme D. POIRIER, représentante de la Commune de Cénevières
M. P. DELAGOUTTE, représentant de la Commune de Cras
M. J.P. BERNARD, représentant de la Commune Crégols
M. C. SAINT-MARTIN, maire de Frayssinet-le-Gourdonnais
M. B. POISBEAU, représentant de la Commune de Ginouillac
M. E. DUBARRY, maire d'Issendolus
Mme M. FERMY, représentante de la Commune de Laburgade
M. K. DELON, représentant de la Commune de Lalbenque
M. A. ORTALO-MAGNE, maire de Larnagol
M. J. MAZIERO, représentant de la Commune de Lavergne
M. C. GARRIGUES, maire du Bastit
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse
M. J.P. LARCHER, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. M. ORTALO-MAGNE, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy
M. J. COLDEFY, maire de Livernon
M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour
M. O. JENRIES, représentant de la Commune de Miers
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
M. F. VUILLEMIN, représentant de la Commune d'Orniac
Mme C. MOYANO, représentante de la Commune de Puyjourdes
Mme D. COUENNE, représentante de la Commune de Quissac
M. D. BOUYSSOU, représentant de la Commune de Reilhac
M. D. PARY, représentant de la Commune de Saint-Chels
Mme E. MICHON, représentante de la Commune de Saint-Cirq-Lapopie
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers
M. D. CONTE, maire de Saint-Jean-de-Laur
Mme F. COSTELLOE, représentante de la Commune de Saint-Martin-Labouval
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme M. DELFOUR, représentante de la Commune de Saint-Sulpice

**DATE DE LA
CONVOCATION**

26 septembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

26 septembre 2025

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 114

Présents : 42

Votants : 61

Voix : 143

Mme M. GARDOU, représentante de la Commune de Sénailiac-Lauzès
M. R. PUIG, représentant de la Commune de Sonac
M. C. PONS, maire de Soulomès
M. D. TOURNEMINE, représentant de la Commune de Thégra
M. F. BOULPICANTE, représentant de la Commune de Varaire

ÉTAIENT EXCUSÉS

M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. A. ORTALO-MAGNE
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
M. P. LEWICKI, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. F. DECREMPS
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. J.C. FOUCHE, président de la Communauté de communes CAUVALDOR, donne pouvoir à M. C. GARRIGUES
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
Mme I. CEPEDE-LASCOSTE, représentante de la Commune d'Alvignac, donne pouvoir à M. J. MAZIERO
M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac, donne pouvoir à M. J. COLDEFY
Mme M. FOLICHON, représentante de la Commune de Bouziès, donne pouvoir à Mme D. POIRIER
Mme S. SABRAZAT, représentante de la Commune de Caniac-du-Causse, donne pouvoir à M. P. DELAGOUTTE
M. P. LAFABRIE, représentant de la Commune de Concots, donne pouvoir à M. J.P. BERNARD
M. B. DELPEUCH, représentant de la Commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
Mme M.J. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat, donne pouvoir à M. F. BIROU
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour, donne pouvoir à M. D. BOUYSSOU
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats, donne pouvoir à M. J.C. SAUVIER
M. F. REYMANN, maire de Lugagnac, donne pouvoir à Mme M. FERMY
Mme V. JOURDAN, représentante de la Commune de Marcilhac-sur-Célé, donne pouvoir à M. M. ORTALO
M. G. RAYMOND, secrétaire général de la Préfecture
Mme E. MANELLA, DDT du Lot
M. J.F. PONCELET, maire de Calès
Mme C. MEY-FAU, maire de Miers, représentée par M. O. JENRIES
M. J. VIELCAZAL, Chambre d'Agriculture du Lot

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. P. MC NAB, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. H. FABRIOL, président du Conseil Scientifique et de Prospective du Parc
M. N. BRUNET, directeur du Parc naturel régional
Mme A. GIROU, directrice-adjointe du Parc naturel régional
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional
M. F. DAVAL, chargé de mission ressources, observation et évaluation

La Présidente rappelle aux membres du Comité syndical qu'en 2024, le Syndicat mixte du Parc a lancé le projet de mobilier Al Sèti. L'objectif est d'obtenir une collection de mobiliers extérieurs fabriqués en bois local et de le proposer aux collectivités du département à travers un catalogue.

Dans ce contexte et à la suite d'un appel à participation lancé en juillet 2024, trois lauréats ont été sélectionnés afin de créer le design et les cahiers techniques de ce mobilier. Les trois lauréats sont :

- l'atelier Far situé à Albas,
- la menuiserie Cayre située à Miers,
- L'entreprise Issaly située à Saint-Martin-Labouval.

Ainsi, 3 gammes composent aujourd'hui la collection du mobilier « Al Sèti ».

Le Syndicat mixte du Parc souhaite fabriquer des prototypes de ce mobilier afin de les installer sur 4 sites différents :

- à la Maison du Parc-Géoparc,
- sur le chemin du vieux Sauliac à Sauliac-sur-Célé,
- au rocher de la baume à Calvignac,
- au point de vue du Pech à Lacave.

Le Syndicat mixte du Parc a lancé en septembre 2025 un marché composé de trois lots.

	Gamme du mobilier	Module à fabriquer	Lieu d'installation	Option
Lot 1	Gamme A	1 table PMR 2 bancs 1 chaise longue 1 poubelle	Au rocher de la baume à Calvignac	1 chaise longue supplémentaire
Lot 2	Gamme B	1 table 2 bancs 1 assise debout 1 poubelle	A la Maison du Parc-Géoparc pour la table, les bancs et la poubelle. Au point de vue du Pech à Lacave pour l'assise debout	1 table et 2 bancs supplémentaires à installer à la Maison du Parc-Géoparc
Lot 3	Gamme C	1 table 2 bancs 1 assise longue 1 poubelle	Sur le chemin du vieux Sauliac, à Sauliac-sur-Célé	1 assise longue supplémentaire

Les trois lauréats du concours ont répondu à ce marché, chacun pour la gamme qu'il a précédemment créée. De ce fait, une seule proposition technique et financière est proposée pour chaque lot, sachant qu'aucune autre entreprise n'a répondu (8 entreprises ont été consultées).

Les offres ont été examinées au vu des critères de choix suivant :

- Prix proposé : 60%
- Qualité des références et capacités présentées : 40%

Proposition – Lot 1	Proposition – Lot 2	Proposition – Lot 3
Atelier Far – Albas	Menuiserie Cayre – Miers	Entreprise ISSALY – Saint-Martin-Labouval
10 155 € TTC	11 184 € TTC	10 440 € TTC

+ 1977 € ttc pour l'option	+ 7 962 € ttc pour l'option	+ 3 048 € ttc pour l'option
----------------------------	-----------------------------	-----------------------------

La Présidente propose d'attribuer le marché suivant la répartition ci-dessous :

- le lot 1 à l'atelier Far situé 674 Route de Sauzet 46140 Albas pour un montant de 10 155 € TTC sans option ;
- le lot 2 à la menuiserie Cayre située 70 rue de la menuiserie 46500 Miers pour un montant de 19 146 € TTC comprenant l'option supplémentaire.
- le lot 3 à l'entreprise Issaly située route de Sauliac 46330 Saint-Martin-Labouval pour un montant de 10 440 € TTC sans option supplémentaire.

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'attribuer

- **le lot 1 à l'entreprise l'atelier Far pour un montant de 10 155 € TTC,**
- **le lot 2 à l'entreprise Cayre pour un montant de 19 146 € TTC,**

Le Comité syndical, à l'unanimité, moins une voix contre, décide d'attribuer le lot 3 à l'entreprise Issaly pour un montant de 10 440 € TTC.

Le Comité syndical autorise la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce marché.

**La Présidente
Catherine MARLAS**